



Universiteit
Leiden

The Netherlands

A truth universally acknowledged: Dutch investment in French colonial resources in the Eighteenth Century

Boer, T.W.M. de

Citation

Boer, T. W. M. de. (2025, May 7). *A truth universally acknowledged: Dutch investment in French colonial resources in the Eighteenth Century*. Retrieved from <https://hdl.handle.net/1887/4245272>

Version: Publisher's Version

License: [Licence agreement concerning inclusion of doctoral thesis in the Institutional Repository of the University of Leiden](#)

Downloaded from: <https://hdl.handle.net/1887/4245272>

Note: To cite this publication please use the final published version (if applicable).

RÉSUMÉ EN FRANÇAIS

Cette thèse étudie les investissements néerlandais dans l'empire colonial français au XVIII^e siècle, avec un focus particulier sur les investissements dans les cultures commerciales ou ressources provenant des colonies antillaises françaises, effectués par les entités basées à Amsterdam. Cet investissements sont problématisés à trois niveaux. Historiquement, les colonies françaises au XVIII^e siècle étaient soumises à des lois protectionnistes strictes – le Système de l'Exclusif – qui excluaient les étrangers et cherchaient à minimiser la dépendance aux ressources étrangères. Les investisseurs étrangers (et en particulier néerlandais) quand même ont assumé un rôle substantiel dans l'économie coloniale française, ce qui a suscité des débats au sein des institutions françaises. D'un point de vue historiographique, on remarque que l'économie (politique) des empires coloniaux à l'époque moderne est souvent analysée comme un projet 'national'. Il est implicitement ou explicitement présumé que les investissements sont orientés vers les 'propres' colonies. Cependant, des recherches récentes montrent que les individus, les ressources et les facteurs de pouvoir dépassaient constamment des frontières – même lorsque les lois nationales l'interdisaient – déplaçant ainsi le cadre historiographique des empires coloniaux d'une vision nationale vers une vision transnationale. Conceptuellement, l'organisation et le fonctionnement des sociétés (du passé et du présent) peuvent être réduits à les interactions entre individus et institutions. Sur le plan théorique (économique), il existe de nombreux débats sur l'impact des institutions sur le comportement humain, et inversement. Il y a peu de consensus précis sur laquelle de ces dimensions est prédominante. La manière dont les individus interagissent avec "la loi" dans un contexte donnée – comme la façon dont les investisseurs d'Amsterdam contournent une loi française cherchant à les dissuader – offre ainsi un aperçu concret et nuancé de ce type de discussions conceptuelles. Cette thèse explore et illustre ces problématiques historiques, historiographiques et conceptuelles à travers la question centrale de savoir comment et pourquoi des entités commerciales dans les Provinces-Unies ont investi dans les ressources coloniales françaises sous le Système de l'Exclusif (1717-1792).

Cette question a été abordée à travers les principes de transnationalité, multidimensionnalité et perméabilité. Ces principes souvent négligés dans les études existantes sur ce sujet. Dans cette recherche sur des investissements transnationaux, les perspectives et actions des acteurs néerlandais et aussi français sont explicitement intégrées à l'analyse, en reconnaissant des cadres transfrontaliers dans lesquels ces investissements se sont formés. Un éventail large d'analyses – multidimensionnalité – est également un principe clé de cette étude. Ces investissements s'inscrivaient dans un cadre géographique, juridique, politique économique et social très complexe.

L'étude va donc au-delà de la simple description des faits économiques ou financiers de ces investissements et s'interroge sur leur raison d'être: de quoi une entité avait-elle besoin pour rendre ces investissements viable dans un tel environnement? Du lobbying politique à l'établissement de réseaux d'information plus raffinés, en passant par l'ambition d'accéder à la noblesse française, de nombreux facteurs non économiques ont joué un rôle clé dans l'accès à certains types d'investissements et dans les récompenses escomptées. Cette thèse examine donc de manière multidimensionnelle la construction et l'opérationnalisation du capital (social, cultural et économique). Enfin, la perméabilité est lié à ces questions. En raison de la complexité transnationale et multidimensionnelle de ces investissements, la collaboration de divers acteurs à différents niveaux était nécessaire. Ainsi, cette recherche ne se limite pas aux rôles ou perspectives des négociants ou banquiers d'Amsterdam, mais prend également en compte d'autres groupes d'acteurs qui les ont facilités ou entravés – des marins aux diplomates – situés à divers endroits sur le spectre socio-économique. Cette étude montre que les investissements n'étaient possibles qu'à travers des collaborations socialement perméable et ne se limitaient pas aux relations d'une élite commerciale. Dans la méthodologie de cette étude, ces approches transnationales, multidimensionnelles et perméables sont intégrées. Le corpus étendu de sources et de littérature provient à la fois des Pays-Bas et de la France, comprend des types de documents économiques et financiers ainsi que les collections politiques, sociales et diplomatiques, et documente des perspectives bien au-delà de celles d'une élite commerciale.

La thèse se concentre, en trois parties, sur trois formes principales d'investissement néerlandais dans l'empire colonial français: le commerce indirect, le commerce direct, et les services financiers rendus aux particuliers français ou à l'État français pour soutenir ses propres opérations coloniales.

La première partie traite du commerce indirect: la réexportation des cultures commerciales coloniales (principalement du sucre) de la France vers la République. Bien que le cadre légal de l'Exclusif ait interdit aux étrangers l'accès aux colonies antillaises françaises, cela ne s'appliquait pas aux ressources déjà transportées dans les ports et marchés français européens. Ce commerce 'indirect' (techniquement séparé des colonies elles-mêmes) était d'une ampleur considérable au XVIII^e siècle, avec un impact mesurable sur les économies française et néerlandaise grâce à des marchés complémentaires. La France avait un excédent considérable de cultures commerciales coloniales, tandis que les Provinces-Unies connaissait une forte demande, alimentée par une industrie de raffinage florissante et un arrière-pays considérable. Des facteurs commerciaux et logistiques facilitaient ce commerce de réexportation. En raison de diverses circonstances sociopolitiques, des réseaux commerciaux robustes existaient entre

Amsterdam et les ports français du XVIII^e siècle, intégrant les cultures commerciales coloniales dans une portefeuille commercial mutuel plus large. Sur le plan logistique, les produits coloniaux et non coloniaux étaient souvent transportés ensemble, utilisant des infrastructures maritimes existantes. Le principal risque pour ce commerce résidait dans le marché d'Amsterdam, où les grossistes de produits coloniaux français étaient constamment confrontés à une lutte de prix avec les raffineurs, dépendant de l'arbitrage par des courtiers. Pour améliorer leur positions désavantagée, les grossistes ont dû utiliser différentes stratégies, comme la diversification ou l'intégration de leur portefeuille commercial. Cependant, tout bien considéré, le commerce indirect constituait un investissement à faible risque. Ce commerce restait une forme d'investissement légale, relativement sûre, et en phase avec des conditions macro et microéconomiques favorables. Bien qu'il constitue indéniablement une (sinon la plus importante) forme d'investissement néerlandais dans les ressources coloniales françaises, il est difficilement reconnaissable comme le problème historique, historiographique et conceptuelle exprimée par les sources et la littérature actuelle.

La deuxième partie du thèse traite du commerce direct, soit les échanges entre les Provinces-Unies et les colonies antillaises françaises. Ce commerce, interdit aux étrangers par l'Exclusif, reposait souvent sur la contrebande. Les administrateurs coloniaux français toléraient parfois cette pratique par nécessité stratégique, parce que les colonies souffrent de pénuries chroniques de vivres et de matériaux de construction et dépendaient des contrabandiers pour les livrer en échange de ressources coloniales. Pendant les périodes de guerre, cependant, le caractère du commerce 'néerlandais' dans les colonies antillaises françaises changeait. À différents moments du XVIII^e siècle, l'océan Atlantique et les Caraïbes devinrent des théâtres d'affrontements entre la France et la Grande-Bretagne. En raison des attaques incessantes de la course britannique, il était encore plus difficile que d'habitude pour la France d'approvisionner ses colonies. Par conséquent, des entités néerlandaises neutres reçurent l'autorisation du gouvernement français de commercer exceptionnellement dans les ports coloniaux français, ce qui entraîna la suspension temporaire de l'Exclusif. Pendant la Guerre de Sept Ans (1756-1763) en particulier, les entités néerlandaises tirèrent largement parti de cette situation et cherchèrent à exploiter les pénuries aiguës sur les marchés coloniaux français. Bien que l'organisation de ce commerce à longue distance en temps de guerre fût à la fois complexe sur le plan pratique et institutionnel, nécessitant une préparation minutieuse, les négociants d'Amsterdam sous-estimèrent deux risques fondamentaux: la course britannique et les actions des équipages. Selon l'interprétation juridique britannique, le commerce neutre néerlandais était égal au commerce ennemi français. Ainsi, la marine et les corsaires britanniques ciblaient efficacement ces navires, ce qui entraîna l'échec de nombreuses (et importantes) entreprises de commerce direct.

De plus, les équipages de ces navires néerlandais étaient bien conscients du risque que représentaient les corsaires britanniques (ainsi que parfois les administrateurs coloniaux français) pour leur propre liberté et le paiement de leurs salaires. Par conséquent, ces équipages n'étaient pas toujours disposés à collaborer avec les plans francophones de leurs employeurs amstellodamois: ils exigeaient des salaires supplémentaires, refusaient certaines tâches, ou faisaient des déclarations compromettantes sur leurs employeurs dans les procédures judiciaires. Parmi les différentes formes d'investissement néerlandais dans les ressources coloniales françaises, le commerce direct est celui qui est le plus étroitement associé à l'Exclusif. Cependant – et précisément pour cette raison – il était entouré de nombreuses complexités juridiques, politiques, militaires et commerciales, ce qui en faisant un investissement rentable seulement dans les circonstances très spécifiques.

La troisième partie de la thèse décrit les différents types de services financiers (souvent sous forme de emprunts) fournis par des entités amstellodamoises aux parties françaises impliquées dans l'exploitation des colonies antillaises françaises. L'analyse porte sur les services financiers fournis aux particuliers français, les services fournis à l'État français, et les mécanismes par lesquels ces deux catégories s'interconnectaient. Le système colonial français était caractérisé par une dette interne grande et croissante. Le crédit néerlandais était régulièrement et à grande échelle utilisé par des entités françaises pour régler les dettes locales, régionales et transatlantiques, assurant ainsi la solvabilité quotidienne du système colonial. Cependant, les problèmes financiers de la France s'aggravèrent au XVIII^e siècle, au fur et à mesure que les revenus (dus à la stagnation des impôts) et les dépenses (liées aux coûts militaires élevés) divergeaient de plus en plus, et que les institutions financières françaises fonctionnaient de manière désordonnée. Les administrateurs coloniaux français, qui recevaient constamment des budgets insuffisants pour maintenir les colonies opérationnelles, empruntaient également de l'argent à des particuliers néerlandais. Comme ces créanciers néerlandais pouvaient ensuite réclamer ces coûts à la Trésorerie Royale à Paris, ces prêts coloniaux devinrent une forme de dette publique. Pour retarder les paiements complets, l'État français convertissait parfois ces créances en rentes. Comme ces dernières étaient négociables, les dettes publiques françaises d'origine coloniale se diffusèrent d'un cercle restreint d'investisseurs amstellodamois à un public beaucoup plus large. Un segment démontrablement large de la société néerlandaise investit ainsi dans la dette publique française – des investissements que l'État français utilisait ensuite pour maintenir ses colonies. Tant l'investisseur néerlandais ordinaire que le négociant-banquier que le facilitait trouvaient dans l'accumulation de capital social une motivation importante pour investir dans les produits financiers ou coloniaux français. Bien que cela ne fût pas totalement exempt de risques économiques, c'était suffisamment sûr pour permettre

de mener une vie socialement désirable en tant que rentier. De plus, cela permettait aux négociants et banquiers (qui offraient des services beaucoup plus vastes) de placer l'État français dans une position de dépendance et de poser certaines exigences. Celles-ci étaient de nature économique – par exemple l'autorisation de commercer dans les colonies françaises malgré l'Exclusif – mais également sociales ou politiques: les négociants néerlandais citaient leurs contributions financières à l'empire colonial français comme une base pour obtenir une reconnaissance nobiliaire, ministérielle ou royal. Au XVIII^e siècle, différents types d'investisseurs néerlandais contribuèrent donc, de différentes manières, à la capacité de l'État et des sujets français à faire fonctionner leur empire colonial, mais cela eut pour la France un coût à la fois figuré et littéral.

Ces trois parties combinées montrent que les investissements néerlandais dans l'empire colonial français étaient considérable, mais bien moins problématiques que ne le suggère la question générale des investissements étrangers dans un cadre protectionniste. Une grande partie des investissements néerlandais dans les ressources coloniales se situait explicitement en dehors du cadre protectionniste: le commerce indirect était activement soutenu, le commerce direct était parfois temporairement légalisé, et les services financiers étaient largement utilisés. Les bénéfices de ces investissements étaient mutuels, car dans de nombreux cas, les marchés néerlandais et français (à la fois commerciaux et financiers) étaient complémentaires. Par conséquent, le 'problème' des investissements néerlandais dans l'empire colonial français se manifestait moins comme une question pratique ou quotidienne, mais plutôt comme un inconfort politique ou idéologique. Le fait qu'un projet 'national' tel qu'un empire colonial fût soutenu ou même dépendant de ressources transnationales présentait à la fois des risques et des avantages. La manière dont les investisseurs néerlandais négociaient formellement et informellement avec l'État français est étudiée dans cette thèse, mettant en lumière comment la nature transnationale des empires coloniaux de l'époque moderne doit être prise en compte pour comprendre le colonialisme. Enfin, la persistance des investissements néerlandais dans le contexte institutionnel protectionniste français au XVIII^e siècle offre un aperçu important de la relation entre individus et institutions: même lorsque leurs objectifs et visions du monde semblent éloignées, certaines circonstances historiques permettent à leurs intérêts fondamentaux de converger. Ces intérêts sont souvent plus larges que purement économiques ou financiers, varient d'un individu à l'autre, et transcendent les cadres nationaux. En approfondissant ces questions, nous comprenons mieux comment les individus néerlandais et les institutions françaises ne pouvaient ni ne voulaient se passer les uns les autres.

